

Section binationale franco-allemande (Abi-Bac)

lundi 11 janvier 2016, par [J. Carozzi](#)

Section binationale franco-allemande (Abi-Bac)

Qu'est ce que l'Abi-Bac ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place par les Ministères de l'Education français et allemand dans le cadre du traité de coopération franco-allemande. C'est un examen unique permettant d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux : le **baccalauréat et son équivalent allemand, l'Abitur** (allgemeine Hochschulreife) à la fin des études secondaires.

L'entrée en section Abi-Bac

Cette section est ouverte aux élèves germanistes de Troisième, motivés, travailleurs, intéressés par la langue et la culture allemandes, ayant un niveau correct non seulement en allemand mais aussi dans les autres disciplines, car l'effort à fournir est conséquent.

Le travail supplémentaire requis en langue et littérature allemande (6 heures hebdomadaires de la seconde à la Terminale) et pour suivre tout l'enseignement de l'histoire et de la géographie en langue allemande ne doit en effet pas affecter les résultats de l'élève dans les autres matières, et lui demander un effort qui lui coûterait trop.

La motivation de l'élève et sa capacité de travail seront donc déterminants, notamment pour les enfants issus de LV2 qui devront fournir un investissement important en allemand.

La demande d'admission se fait au moyen d'un dossier rempli entre autres par le professeur principal et l'enseignant d'allemand, et l'élève sera invité au lycée Saint-Charles pour une rencontre avec les enseignants de la section. Lors du passage en Première, les élèves de la section peuvent se destiner aux séries S, L et ES.

L'enseignement

Durant leurs trois années au lycée, les élèves bénéficient d'un enseignement spécifique de 6 heures hebdomadaires d'allemand, et les 4 heures d'histoire-géographie sont entièrement dispensées en langue allemande (pas de cours en français dans cette matière).

Les autres horaires et enseignements sont les mêmes que pour toutes les classes de Seconde, de Première et de Terminale L, ES ou S.

Dans la mesure du possible, les équipes pédagogiques sont encouragées à favoriser l'interculturalité (littérature comparée en français et allemand, convergences linguistiques anglais-allemand, etc...). La participation des élèves aux échanges scolaires est un aspect moteur de la formation.

Les programmes

Le contenu des programmes en allemand et en histoire-géographie fait l'objet d'un accord entre le gouvernement français et le gouvernement allemand : notre établissement est rattaché au Land* de Nordrhein-Westfalen et affilié dans ce Land au lycée Pascal-Gymnasium de la ville de Münster, offrant le même cursus.

C'est sous le contrôle des autorités scolaires de ce Land que sont élaborés les programmes des 3 années de lycée, et que sont préparées et évaluées les épreuves de l'examen final.

Les autres disciplines sont soumises aux programmes nationaux français.

L'examen

Les élèves de la section ABI-BAC présentent toutes les épreuves du baccalauréat français dans leur série respective et avec les coefficients normaux, sauf celles d'histoire-géographie et d'allemand qui sont remplacées par des épreuves portant sur l'enseignement spécifique dispensé dans ces deux matières :

- Une épreuve écrite de littérature allemande de 5 heures (programmes de 1ère et Terminale).
- Une double épreuve écrite d'histoire- géographie : une épreuve dite 'majeure' de 3h30 et une épreuve dite 'mineure' de 1h 30. Chaque année, un tirage au sort désigne quelle matière (histoire ou géographie) fera l'objet de l'épreuve majeure, l'épreuve mineure portant alors sur l'autre matière.
- Une épreuve orale de 30 mn de littérature allemande (programmes de 1ère et Terminale).

Ces épreuves particulières font chacune l'objet de deux évaluations séparées , successivement et indépendamment, par les jurys français et allemands. Un correcteur français donne la note qui comptera pour le baccalauréat, un correcteur allemand celle de l'Abitur, chacun selon les critères de l'examen pour lequel il évalue.

Les atouts

L'obtention de l'Abi-Bac est un atout considérable pour la poursuite d'études et sur le marché du travail, car la rareté de vrais profils bilingues valorise considérablement les candidats à l'emploi attestant de réelles compétences linguistiques et interculturelles. Cela est d'autant plus marquant dans la sphère franco-allemande dont les besoins ne sont actuellement pas couverts. Dans cette perspective, ce diplôme permet :

→ sur le plan personnel :

- **d'acquérir un très bon niveau de langue allemande**, ce qui est un atout important, quels que soient les projets envisagés ultérieurement.
- **d'acquérir une connaissance approfondie des réalités culturelles, historiques et civilisationnelles des pays de langue allemande.**

→ sur le plan universitaire et professionnel :

- **d'avoir les mêmes droits dans les deux pays** que les étudiants nationaux : pour les Français, **accès aux études dans tous les cursus des établissements d'enseignement supérieur d'Allemagne, dans les mêmes conditions qu'un bachelier allemand**, sans avoir à passer l'épreuve de langue allemande spécifique aux étudiants étrangers.
- **d'intégrer les cursus binationaux** des établissements d'enseignement supérieur français (Universités et Grandes Écoles), , et notamment ceux de l'Université franco-allemande : <http://www.dfh-ufa.org/?L=1> (version française).
- **d'accéder facilement aux possibilités de mobilité européenne** offertes dans la majorité des formations actuellement.
- **de valoriser ensuite dans la recherche d'emploi ces expériences et leurs acquis** (personnels et universitaires).

*L'Allemagne est un état fédéral divisé en Länder - équivalent à nos régions

Le dossier de présentation de la section franco-allemande (Abi-Bac) est téléchargeable en fichier joint ci-dessous

L'articulation de l'Abibac dans le nouveau dispositif de la réforme du lycée est parue, voici le lien :
<http://www.legifrance.gouv.fr>